

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 16890:2017

Mobilier pour jeunes enfants - Matelas pour berceaux et lits à nacelle - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Children's furniture - Mattresses for cots
and cribs - Safety requirements and test
methods

Kindermöbel - Matratzen für
Kinderbetten und Krippen -
Sicherheitstechnische Anforderungen
und Prüfverfahren

05/2017

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 16890:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 16890:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 97.140; 97.190

Version Française

Mobilier pour jeunes enfants - Matelas pour berceaux et lits à nacelle - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Kindermöbel - Matratzen für Kinderbetten und Krippen - Sicherheitstechnische Anforderungen und Prüfverfahren

Children's furniture - Mattresses for cots and cribs - Safety requirements and test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 mars 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes et définitions	5
4 Conditions générales d'essai	6
4.1 Préparation préliminaire	6
4.2 Application des Forces	6
4.3 Tolérances	6
5 Matériel d'essai	7
5.1 Table de mesure	7
5.2 Butées d'arrêt	7
5.3 Tube carré en alliage d'aluminium	7
5.4 Patin de charge	7
5.5 Gabarit d'essai et charge sphérique pour la détermination de la fermeté	7
5.6 Charge sphérique pour la détermination de la profondeur d'indentation	8
5.7 Mousse d'essai	8
5.8 Cylindre pour petits éléments	8
5.9 Jauge d'épaisseur	9
5.10 Cône	10
5.11 Sondes	10
6 Risques chimiques	10
7 Risques liés aux incendies et risques thermiques (voir A.3)	11
8 Risques mécaniques	11
8.1 Risques de coincement dans les espaces et les ouvertures (voir A.4)	11
8.1.1 Coincement entre le matelas et les côtés	11
8.1.2 Risque de coincement de parties du corps	12
8.1.3 Risques d'étranglement (voir A.4.2)	12
8.2 Risques de suffocation liés aux éléments extérieurs (voir A.4.3)	12
8.2.1 Étiquettes, stickers et autocollants	12
8.2.2 Emballage en plastique	13
8.2.3 Dureté	13
8.3 Risques d'étouffement et de suffocation interne (voir A.4.4)	16
8.3.1 Petits éléments	16
8.3.2 Accessibilité des matériaux de garnissage	17
8.4 Risques dus aux bords et parties saillantes (voir A.4.6)	19
8.5 Intégrité de la structure (voir A.4.7)	20
8.5.1 Rétrécissement	20
8.5.2 Risques résultant de la déformation du garnissage	20
9 Informations relatives au produit (voir A.4.8)	20
9.1 Marquage	20
9.2 Informations d'achat	21
9.3 Instructions d'utilisation	21

Annexe A (informative) Justifications	23
A.1 Généralités	23
A.2 Risques liés aux produits chimiques (Article 6)	23
A.3 Risques liés à la température (Article 7)	23
A.4 Risques mécaniques (Article 8)	24
A.4.1 Généralités (Article 8.1)	24
A.4.2 Risques de coincement (Article 8.1)	24
A.4.3 Risques d'étranglement (paragraphe 8.1.4)	24
A.4.4 Risques de suffocation (paragraphe 8.2)	24
A.4.5 Risques d'étouffement et d'ingestion (paragraphe 8.3)	25
A.4.6 Bords et parties saillantes dangereux (paragraphe 8.4)	25
A.4.7 Intégrité de la structure (paragraphe 8.5)	25
A.4.8 Informations relatives au produit (Article 9)	25
Annexe B (informative) Colorants	27
B.1 Principe de base	27
B.2 Colorants	27
B.3 Solidité des teintures à la sueur	27
Annexe C (informative) Divergences A	28
Bibliographie	30

Avant-propos européen

Le présent document (EN 16890:2017) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 "Furniture", dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en novembre 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2017.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.